

## ARRETE TEMPORAIRE D'INTERDICTION DE STATIONNER SUR LA PLACE SALENGRO

Arrêté de police N° 62/ 2018 du 13 août 2018

Le Maire de la commune de GUESNAIN

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités

**Territoriales** 

MAIRIE DE

**GUESNA** 

(NORD)

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de ınature à assurer le bon ordre et la sécurité lors de baptêmes en moto organisé par l'association MC Longue Borne 59 Dechy le samedi 15 septembre 2018 sur la place Roger Salengro en faveur du Téléthon.

## ARRETE

Le stationnement sur la place Roger Salengro sera interdit le **ARTICLE 1** 

samedi 15 septembre 2018 de 13H00 à 18H00 sur la place Roger

Salengro qui sera réservée à l'usage exclusif des organisateurs.

Le service technique de la commune est chargé de la mise en **ARTICLE 2** 

place des barrières et de la signalisation réglementaire.

Madame la Directrice Générale des Services **ARTICLE 3** 

Monsieur le Responsable des services techniques

Madame le Commissaire Divisionnaire, chef de district de police

de DOUAI sont chargés chacun en ce qui le concerne de

l'application du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN, le 08 août 2018

Le Maire, Maryline Lucas

